Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des Pr
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 24 septembre 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 17 septembre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Marie-Hélène PEREZ –membres élus.
Monsieur Eddy QUÉMET –- Madame Jacqueline NICAISE –Madame Emilie PEZET, Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Monsieur Adam BEN BRAHIM , Madame Martine JARLAN

Absent excusé avec pouvoir :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 07
- Nombre d'administrateurs représentés :

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 08 heures 35.

Ordre du jour :

- 2025-022 CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 09 juillet 2025
- 2025-023 CCAS - Acceptation Don
- 2025-024 EHPAD - Le Pastourel – Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 ((EPRD)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des P
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

- 2025-025 EHPAD - Cécile Bousquet – Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 (EPRD)
- 2025-026 - Tarifs 2025 corrigés EHPAD CECILE BOUSQUET
- 2025-027 - Tarifs 2025 corrigés EHPAD LE PASTOUREL

2025-022 : CCAS - Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 09 juillet 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration de la séance du Mercredi 09 juille 2025.

Aucune remarque n'est formulée par les membres.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 09 juillet 2025.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025–023 : Acceptation de don

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés :7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève des attributions du Président en qualité d'ordonnateur des dépenses et des

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire. En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale des Familles,

Vu l'article L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dépôt d'un montant de 220 € en espèces en faveur du CCAS pour en soutenir les actions,

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- ✓ **ACCEPTE** le don d'un montant de 220 € (écrire le chiffre en lettre)
- ✓ **AFFECTE** la somme au budget principal du CCAS pour en soutenir les actions. La somme sera imputée sur le compte 756
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-024 EHPAD Le Pastourel – Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 (EPRD)

Rapporteur : Madame la Directrice,

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés :7	Pour : 7	Contre : 0

A la demande de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet, présente les prévisions de recettes et de dépenses du budget (EPRD) en fonctionnement et investissement de l'EHPAD Le Pastourel pour l'exercice 2025 selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des P
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

CCAS

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	658 440.00 €	3 212 681.53 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 171 666.06 €	51 525.72 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	450 007.22 €	15 906.02 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 280 113.28 €	3 280 113.27 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0.00 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 280 113.28 €	3 280 113.28 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0.00 €	0.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	75 188.41 €	4 687.81 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	11 218.21 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	75 188.41 €	15 906.02 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	59 282.39 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	*1.81%*	*0.00%*	*Taux d'IAF en pourcentage des produits*

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0.00 €	59 282.39 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	33 248.50 €	25 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	31 416.70 €	10 695.37 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	64 665.20 €	94 977.76 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	30 312.56 €	0.00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	94 977.76 €	94 977.76 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA DIRECTRICE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- ✓ **APPROUVE** le budget 2025 de l'EHPAD Le Pastourel présenté sous forme d'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et la présentation des charges et produits annexée
- ✓ **AUTORISE** la Directrice de l'EHPAD à transmettre aux autorités de tarification les documents élaborés dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes telles que prévues dans la circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'État et des établissements publics nationaux.
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des P
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-025 – EHPAD Cécile Bousquet – Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 (EPRD)

Rapporteur : Madame la Directrice,

ADOPTE				
Votants : 7	Abstention : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

A la demande de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet, présente les prévisions de recettes et de dépenses du budget (EPRD) en fonctionnement et investissement de l'EHPAD Cécile Bousquet pour l'exercice 2025 selon les modalités suivantes.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des P
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	889 310.00 €	4 742 070.90 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 105 117.26 €	103 160.01 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	904 673.04 €	37 459.07 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 899 100.30 €	4 882 689.98 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0.00 €	16 410.32 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 899 100.30 €	4 899 100.30 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0.00 €	16 410.32 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	302 532.46 €	1 256.15 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	36 202.92 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	302 532.46 €	53 869.39 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	248 663.07 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	*5.09%*	*0.00%*	*Taux d'IAF en pourcentage des produits*

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0.00 €	248 663.07 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	269 579.70 €	28 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	43 080.00 €	46 862.24 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	312 659.70 €	323 525.31 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	10 865.61 €	0.00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	323 525.31 €	323 525.31 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA PRESIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- ✓ **APPROUVE** le budget 2025 de l'EHPAD Cécile Bousquet présenté sous forme d'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et la présentation des charges et produits annexée
- ✓ **AUTORISE** Madame la Directrice de l'EHPAD à transmettre aux autorités de tarification les documents élaborés dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes telles

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des P
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

Que prévues dans la circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'État et des établissements publics nationaux.

- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-026 -Tarifs 2025 corrigés EHPAD CECILE BOUSQUET

Rapporteur : Rapporteur Madame la Directrice ;

ADOPTE				
Votants : 7	Abstention : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Considérant qu'il n'y plus lieu de distinguer les résidents en fonction de leur âge, sur invitation de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice de l'EHPAD Cécile Bousquet propose au Conseil d'Administration d'apporter les corrections aux tarifs votés en séance du 9 juillet 2025 comme suit :

TARIFS HEBERGEMENT (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Chambre individuelle	81.46 €
Occupation hors séjour	61.46 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	61.46 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	71.46 €

Tarifs applicables aux résidents relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Chambre individuelle	74.62 €
Occupation hors séjour	54.62 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	54.62 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	64.62 €

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables du 01.01.2025 au 30.06.2025

GIR 1-2	16.48 €
GIR 3-4	8.24 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.07 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.07 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Ticket modérateur GIR 5-6	6.07 €

TARIFS ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE (par jour) applicables au 01.07.2025

Forfait unique	6.07 €

TARIFS DIVERS

Caution	1 000.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du Personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement ou déménagement chambre	50.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu	200.00 €
Réfection peinture de chambre	100.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées ;
Vu la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars 2025 fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025 ;
Vu le décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement ;
Vu le CPOM 2024-2029 signé entre l'EHPAD, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental ;
Vu la convention d'aide sociale signée entre l'EHPAD et le Conseil départemental ;
Vu l'arrêtén°ARR-T2-0001 de M. le Président du Conseil Départemental en date 01/04/2025 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2025.
Vu l'arrêtén°ARR-T4-0096 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 13/12/2024 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2025.
Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024 ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA PRESIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- ✓ **ARRÊTE** les tarifs 2025 de l'EHPAD Cécile Bousquet comme présentés dans la présente délibération ;
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

CCAS

- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-027 -Tarifs 2025 corrigés EHPAD LE PASTOUREL

Rapporteur : Madame la Directrice,

ADOPTE				
Votants : 7	Abstention : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Considérant qu'il n'y plus lieu de distinguer les résidents en fonction de leur âge, sur invitation de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice de l'EHPAD Le Pastourel propose au Conseil d'Administration d'apporter les corrections aux tarifs votés en séance du 9 juillet 2025 comme suit :

TARIFS APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	68.16 €
Occupation hors séjour	48.16 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	48.16 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	58.16 €

Tarifs applicables aux résidents relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement	62.43 €
Occupation hors séjour	42.43 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	42.43 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	52.43 €

TARIFS APPARTEMENT T1BIS (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Appartement T1BIS	76.34 €
Occupation hors séjour	56.34 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	56.34 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	66.34 €

Tarifs applicables aux couples dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	54.53 €
Occupation hors séjour	34.53 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	34.53 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	44.53 €

Tarifs applicables aux résidents relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024

Appartement T1BIS	69.93 €
Occupation hors séjour	49.93 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	49.93 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	59.93 €

Tarifs applicables aux couples relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux couples dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)

Appartement T1BIS	49.95 €
Réservation appartement	29.95 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	29.95 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h …	39.95€

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables du 01.01.2025 au 30.06.2025

GIR 1-2	17.40 €
GIR 3-4	8.70 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.41 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.41 €
Ticket modérateur GIR 5-6	6.41 €

TARIFS ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE (par jour) applicables au 01.07.2025

Forfait unique d'entretien de l'autonomie	6.10 €

TARIFS DIVERS

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 031-213100662-20251126-PV24092025-DE

Extrait du Registre des P
Du Conseil d'administration
Du mercredi 24 septembre 2025

Caution	1 500.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement chambre	150.00 €
Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles)	150.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu	200.00 €
Réfection peinture de chambre T1	100.00 €
Réfection peinture de chambre T1 bis	150.00 €
Forfait nettoyage de balcon aménagé par le résident	50.00 €
Forfait nettoyage supplémentaire de chambre	80.00 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA PRESIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- ✓ **ARRÊTE** les tarifs 2025 de l'EHPAD Le Pastourel comme présentés dans la présente délibération ;
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Président clôture la séance à 09 heures 20.

C.C.A.S. DE GESSIERES HAUTE GARONNE

Le Président,

Cédric MAUREL